Le MRP vous parle !

TRIBUNE LIBRE DES ANCIENS DU M.R.P.

Nouvelle Série n° 52
JANVIER FEVRIER 1992
ISSN 0753-8707

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. — 133 BIS, RUE DE L'UNIVERSITÉ PARIS 7e — TÉL. 47.05.84.51 PRIX : 5 F

DEBUT D'ANNEE

Chers amis,

Il est de coutume que ce bulletin de LIAISON entre nos adhérents sacrifie au rite des vœux réciproques que, par son canal, nous échangeons dans cette période initiale de l'année et que leur expression revienne à votre Président.

Evidemment ces premières semaines écoulées furent plutôt moroses. Augmentation du chiffre des chômeurs avec le drame de subsistance que cela représente pour des centaines de milliers de parents et d'enfants. Malaise que nous ressentons comme citoyens du fait de ce paradoxe d'un gouvernement composé exclusivement de ministres appartenant à un unique parti, que chaque élection partielle révèle comme cruellement minoritaire. Une Assemblée Nationale «d'enregistrement» pur et simple des décisions d'un président de la République constitutionnellement omnipotent, aux sinuosités de comportement imprévisibles. Et en face de cela le témoignage d'un cruel désintérêt de la chose publique que révèle le pourcentage inquiétant du nombre de ceux qui désertent les urnes électorales.

Pour nous, encore héritiers de l'idéal de la vie démocratique du M.R.P., le bilan est préoccupant. Alors que faire ?

Et bien d'abord ne pas jeter le manche avec la cognée, mais nous ressaisir et penser à notre devoir de nous évertuer auprès de nos amis, voisins, parents, compagnons de labeur, pour être des «apôtres» afin de réveiller un intérêt de la chose publique et le sentiment du devoir d'une action pour la survie d'une vraie démocratie qui exige une expression et une réelle confrontation des opinions et des désirs de tous les citoyens.

Mes vœux seront donc d'abord pour chacun de vous et de vos familles. Que 1992 se poursuive dans la PAIX et aussi dans une action altruiste féconde en idéalistes fiers des ambitions démocrates chrétiennes que nous ont léguées nos anciens et parmi eux le symbole majeur : «Marc Sangnier».

Que cette année, même si c'est à petits pas, marque un progrès dans la construction d'une Europe fraternelle,solide et puissante pour équilibrer les relations mondiales entre les continents de l'Est et de l'Ouest ainsi que du Nord et du Sud.

Car nous croyons à l'intérêt d'une collaboration européenne organisée, non comme à un remède miracle, mais comme à un moyen efficace de développement de nos idéaux et comme à un instrument de progrès pour le bien de tous.

Et puis surtout que nul parmi nous ne sombre dans le pessimisme. Toutes les époques de nos vies et de nos nations ont connu des difficultés et parfois des drames, mais la Terre continue à tourner et le soleil à se lever chaque matin sur une journée nouvelle, qui peut être un temps d'action positive et de solidarité.

Soyons donc des optimistes, sans naïveté, des entraîneurs courageux et positifs, c'est la grâce qu'à tous je souhaite dans un esprit de cordiale fraternité, meilleur ferment de la vraie démocratie.

Robert PRIGENT

.....

SOMMAIRE

Début d'année 1
C'est le socialisme qui fait Le Pen 2
Amis décédés 2
Il faut faire échec aux socialo-communistes 2
L'origine de l'article 49-3 3
Réunion des Anciens du Rhône 3
Le succès CDS du Nord 3
Idées et réalités Européennes 4
Jean Cauchon (1913-1991) 4
Après Maastricht : Quelle Politique ? .... 5 - 6
Assemblée Générale 6
Pierre Garcette 6
Quelques réflexions
sur la sécurité de l'Europe ..... 7 - 8
André Pailleux (1899-1991) 8
«Mémoires d'un Européen ..... 9 - 10
Correspondants locaux
de l'amicale 10
Les réflexions de Robert Bichet 11
En mémoire de Jean Fonteneau 11
Recherche auprès des lecteurs... 11
Réunion du Comité Directeur
de l'Amicale du M.R.P. 31 janvier 1992 .. 12

C'EST LE SOCIALISME QUI FAIT LE PEN

Pourquoi a-t-il fallu que des médias aient mis en relief ce qu'ils ont cru être une «poussée» du Front National lors de la récente élection de Lambersart (Nord), notamment au 2ème tour ? En réalité cette élection a vu le triomphe de notre ami Daubresse, dont nous nous réjouissons, avec 78% des voix au second tour. C'est en insistant sur les résultats obtenus par le Front National que l'on fait - gratuitement - le succès de Le Pen.

Si l'on veut bien examiner les chiffres on voit qu'entre les deux tours le candidat du Front-National a gagné 1753 vois, alors que notre ami Daubresse en obtenait cinq fois plus, soit 8.648. Si c'est une poussée du F.N. de gagner 1753 voix, que dire de la vague déferlante du C.D.S.?

Ce qu'il ne faut pas oublier c'est que parmi les électeurs des Verts ou du P.C. beaucoup - qui sont sans doute de braves gens - sont des déçus, des désillusionnés, des aigris, des contestataires, qui virent facilement d'un extrême à l'autre.

C'est parmi les électeurs du P.C. que le candidat du F.N. a trouvé le plus clair de l'augmentation de ses voix, probablement plus d'un millier. N'oublions pas qu'Hitler aussi recrutait ses partisans parmi des électeurs communistes : les extrêmes se rejoignent toujours.

Voilà ce à quoi devraient songer beaucoup de Français désabusés, qui croient à tort trouver le salut du côté du Front National.

Malgré les dires des «médias», ce sont près de 6 électeurs de gauche sur 7 qui ont compris que pour barrer la route au F.N. il leur fallait voter ce jour là pour le C.D.S. et ne pas se borner à des défilés vengeurs, qui n'ont d'autre effet que de contribuer au succès de Le Pen.

Qu'on le veuille ou non l'impuissance des socialistes à résoudre les problèmes, malgré la bonne volonté de certains de leurs ministres, la turpitude des «affaires», l'avachissement du pouvoir, c'est cela qui profite au F.N.

Que l'on change donc rapidement de politique. Pour cela il faut savoir, comme le fait la démocrate Angleterre, anticiper les élections. Mais l'hôte de l'Elysée préférera sans doute continuer à y vivre, même s'il met la démocratie en danger.

Louis BOUR.

amis décédés

Mme Max ANDRE	(Paris 16e)
Madeleine CAILLOUX	(Paris 15e)
Marcel COUVREUR	(Evreux)
Jean FONTENEAU	(Clamart)
Marie-Thérèse MAY	(Paris 15e)
André PAILLIEUX	(Granville)
Victor SEGRET	(Paris 19e)
Louis TERRENOIRE	(Paris 16e)

.....

il faut faire échec aux socialo-communistes

Malgré l'écroulement du commu-nisme à travers le Monde et l'éclatante démonstration de sa nocivité, les socialistes français restent alliés aux communistes dans toutes les élections, y compris dans les prochaines élections régionales.

Et cette alliance est réalisée sous la scandaleuse appellation «d'union des forces de progrès».

Ainsi, non contents d'assumer devant les électeurs un bilan négatif, les socialistes se présentent associés aux partisans des pires tyrans de la Planète.

En effet il ne faut pas oublier que les communistes français ont été les alliés des plus détestables «staliniens» de notre époque : Honecker, Céausescu et le monstre Pol Pot, qui a massacré une grande partie de la population cambodgienne.

Les hommes et les femmes qui se réclament de notre esprit doivent donc se mobiliser contre un tel danger.

Certes il existe des divergences évidentes entre la droite et l'extrême droite, mais de ce côté il n'y a pas d'urgence.

Par contre il y a urgence et priorité à éviter un succès socialo-communiste.

Puissent les citoyens de ce pays s'en aviser sans attendre !

J.C.

L'ORIGINE DE L'ARTICLE 49-3

D'une étude de Robert Lecourt, parue dans le numéro de FRANCE-FORUM de janvier-mars 1990, sous le titre «L'origine mouvementée de l'art. 49-3», voici les étapes par lesquelles est passée l'une des clauses de la Constitution dont l'utilisation s'est révélée à la fois critiquée et essentielle à la stabilité gouvernementale.

On en connaît l'objet : Lorsque le gouvernement engage sa responsabilité sur le vote d'une disposition législative, celle-ci est considérée comme acquise si l'Assemblée ne censure pas le gouvernement.

C'est à Edouard Moisan, député M.R.P. de Loire-Atlantique que revient le mérite de la première proposition de cette mesure. Au cours d'un débat devant l'Assemblée Nationale sur la révision de la Constitution de 1946, il dépose, en effet, le 22 Juillet 1953, avec son collègue Jean Cayeux, un amendement constituant la trame de ce qui deviendra l'article 49-3 de la Constitution de 1958.

Le 17 Janvier 1957 Paul Coste-Floret reprend cette idée dans une proposition de révision constitutionnelle.

Lorsqu'à la fin de cette année Robert Lecourt devient garde des Sceaux chargé de la réforme constitutionnelle dans le gouvernement Félix Gaillard, il fait accepter cette suggestion par ses collègues. Elle fera partie intégrante du projet de loi de révision constitutionnelle que déposera le gouvernement Gaillard le 16 Janvier 1958 sous la signature de tous ses membres.

Tollé devant l'Assemblée Nationale! A la commission du suffrage universel d'abord. En séance publique ensuite. Le projet du gouvernement est combattu par un contre-projet de MM. Paul Reynaud, René Pléven, Edgar Faure et Giscard d'Estaing. Finalement l'Assemblée est amenée à se prononcer sur un amendement des groupes de la majorité suggéré par Pierre-Henri Teitgen et accepté par le gouvernement. Cet amendement reprend l'essentiel du projet initial. Il est voté par 282 voix contre 196.

Lorsque, après le 13 Mai 1958 et l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, celui-ci se propose d'élaborer une nouvelle Constitution, il a ainsi devant lui le projet du gouvernement Gaillard et le vote en première lecture de l'Assemblée Nationale.

A l'initiative de Pierre Pfimlin, ministre d'Etat du gouvernement de Gaulle, celui-ci reprend l'essentiel de la disposition précédente qui devient l'article 49-3 de la nouvelle Constitution.

Cette disposition a, entre autres mérites, celui de pouvoir soumettre à la discussion parlementaire des textes législatifs importants que, par la procédure des ordonnances, le gouvernement pourrait avoir le pouvoir d'édicter de sa propre initiative.

« Le M.R.P. vous parle »

Réunion des Anciens du Rhône

Le 8 janvier dernier les anciens MRP du Rhône se sont réunis autour de Louis CHAINE qui abandonne le Conseil Général après 30 ans de bons et loyaux services.

Le machon bien lyonnais s'est déroulé dans une ambiance chaleu-reuse. Si 28 anciens étaient présents, de nombreux s'étaient excusés et tous dans leurs messages disaient leur regret et apportaient leur amitié fraternelle.

Après quelques mots de bienvenue, l'initiateur de cette rencontre demanda à l'assistance d'avoir une pensée pour les amis qui nous ont quittés. Sans pouvoir les nommer tous, il cita ceux qui ont eu un mandat électif :

M. GUÉRIN - J. CHARPIN - J. VILLARD - J. RIVIERE - P.B. COUSTÉ, tous députés, M. LAMY - J. CORBIGNOT, maires, A. BASSET - M. BOUREL - L. PICHON - M. VIGNIER - ROSA CARDINAL - conseillers municipaux et les 2 chevilles ouvrières du Mouvement E. LAURENT et GASTON CORDET.

Ensuite il retraça brièvement ce que fut la carrière de conseiller général de Louis CHAINE : homme discret mais efficace qui a su attirer à lui toutes les sympathies même de ses adversaires politiques.

Tous les présents satisfaits de ces retrouvailles ont promis de se revoir bientôt.

Léonard BROSSY

LE SUCCES CDS DU NORD

L'élection législative qui a permis le succès d'un maire CDS dans le Nord mérite d'être célébrée à divers titres.

D'abord, réjouissons nous en constatant que notre esprit qui a depuis longtemps imprégné les militants politiques de cette grande région où le travail et la famille occupent une place de choix, soit toujours à l'honneur.

Un jeune maire dynamique qui recueille 78% des voix est récompensé de son action au service des autres.

Un autre enseignement dans cette élection : l'écroulement de ce qu'il est convenu d'appeler la majorité présidentielle. Que le parti socialiste passe de 30 à 13% de l'électorat à l'occasion de ce scrutin montre à quel point les erreurs et les fautes accumulées depuis dix ans sont mises par les citoyens au passif de ceux qui nous gouvernent. Il est dommage que la Constitution n'ait prévu aucune soupape pour permettre au corps législatif de s'exprimer et de renverser le gouvernement entraînant la dissolution de l'Assemblée.

Un tel désaveu montre l'ampleur du divorce entre le pays réel et ceux qui ont le pouvoir officiel.

Enfin, et c'est un point important : le détenteur du siège lors des précédentes élections - Bruno DURIEUX - avait cru bon, trahissant ses électeurs, de répondre à l'appel des socialistes pour entrer dans le gouvernement. Ah ! Que ne ferait-on pas pour être ministre et porter ce titre jusqu'à la fin de ses jours. Bruno DURIEUX a fait un mauvais calcul. Il a en réalité mis fin brutalement à sa carrière politique.

Souhaitons que cet exemple serve de leçon aux quelques écervelés qui ont pris le chemin de l'isolement contre-disant leur ancienne ligne de conduite. Ceci vaut aussi bien pour J.P. SOISSON qui cherche sans succès à créer un groupe annexe du PS ou pour J.M. DAILLET, vieux militant démocrate-chrétien trompé par on ne sait quel mirage : puisse-t-il faire amende honorable avant qu'il soit trop tard.

Restons fidèles à ce qui constitue notre raison de militer pour notre joie et notre rayonnement.

A.F. MERCIER

IDEES ET REALITES EUROPEENNES

Il y a une idée européenne qui est, en définitive l'idée de l'unité européenne à réaliser dans l'union des Etats, nations et peuples de l'Europe. Cette idée a pris forme en Europe depuis que l'union des principaux pays de ce continent y est apparue possible au XIVème siècle, aux lendemains de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire et en dehors de ces deux pouvoirs jugés excessivement prépondérants l'un et l'autre. Ni le Sacerdoce ni l'Empire ! proclame l'idée européenne, mais l'union de type contractuel et fédéral entre les principautés de l'Europe, telle qu'elle était alors. Cette idée, c'est une idée de «troisième force», une idée humaniste, laïque mais authentiquement chrétienne. En effet, l'idée de l'union européenne a pris sa forme initiale dans le christianisme, l'Europe ayant trouvé son unité religieuse dans son appartenance à l'Église catholique dès la fin du premier millénaire. (cf. Bernard Voyenne - **Histoire de l'idée européenne** - Payot). (1)

Aujourd'hui, depuis une quarantaine d'années, l'idée européenne s'épanouit dans la Communauté Économique Européenne avec ses multiples projets : projets de traité d'union économique et monétaire, d'union politique, de défense européenne, de politique étrangère commune - sans oublier ce qui lui sert de cadre et de mobile : le grand marché intérieur de 1993, en cours de réalisation.

Mais depuis 1990 (la date officielle de la réunification allemande étant celle du 3 Octobre 1990), en fait depuis le printemps 1989 avec l'immigration intense des Allemands de l'Est gagnant la R.F.A. par la Hongrie et avec le concours de ce pays pourtant asservi lui aussi, l'idée européenne se voit quelque peu remise en question par les réalités européennes, ce phénomène d'ordre géopolitique n'ayant pu qu'être renforcé par tous les mouvements qui ont entraîné la dislocation de l'URSS - de l'indépendance des Républiques baltes à celle de l'Arménie. Et puisque nous parlons de dislocation, c'est encore une réalité européenne que la guerre qui sévit actuellement en Yougoslavie, principalement entre la Serbie et la Croatie, cette dernière étant devenue indépendante en droit sinon en fait, en même temps que la Slovenie, le 7 Octobre dernier. Dans ces conditions, l'idée des Etats-Unis d'Europe telle que les concevait Jean Monnet dans la forme d'une agrégation à un ensemble communautaire des États libres et libérés de l'Europe, sur le modèle de la C.E.C.A. puis de la C.E.E., cette idée bonne et féconde en soi (on l'a vu à l'expérience) mais n'ayant pas le privilège de l'infaillibilité mathématique se heurte à présent à des obstacles naturels que sont les réalités européennes. Réalités d'ordre géopolitique, réalités qui sont celles de l'existence de nations dont l'histoire remonte généralement à mille ans et plus. Là aussi l'expérience est requise.

Aujourd'hui, il est peut-être plus opportun de songer à un ordre de ces nations, un ordre qui soit une organisation, disons même à un **ordre de paix** selon une formule très souvent employée depuis quelques années par le Chancelier Kohl et qu'il conviendrait d'explorer.

Le dilemne de la Communauté Économique Européenne tel qu'on l'énonce aujourd'hui : **approfondissement** (des relations intrinsèques et des institutions) ou **élargissement** (aux voisins, surtout à ceux dans le besoin) est peut-être un faux dilemne parce que c'est la **nécessité** qui donnera la réponse à ce que l'Europe des Douze doit faire, plutôt que la doctrine. Et la nécessité commande l'élargissement cependant que l'accord n'est pas sur le point d'être réalisé **à Douze** pour l'approfondissement. Cela aussi est une réalité européenne.

Il y aurait crise de l'idée européenne si l'idée telle qu'elle est réalisée ou en voie de réalisation ne correspondait pas à la réalité qu'elle a devant elle et qui n'est autre que celle-ci : **l'Europe unie doit comprendre l'Europe tout entière.**

Cela ne veut pas dire que l'idée européenne n'est plus valable. Cela veut dire que l'idée européenne est à revoir et à reprendre - une nouvelle fois - dans un nouvel examen de la réalité géopolitique de toute l'Europe. Et toute l'Europe, c'est l'Europe dont les peuples, les nations, les Etats nous disent et nous redisent : **Nous aussi nous sommes l'Europe.**

Si les évènements qui se sont produits en Europe de l'Est étaient imprévisibles, ils n 'étaient cependant pas inattendus. Ne donnons pas à penser que nous trouvons qu'ils sont venus un peu trop tôt.

Jean-Yves CHEVALLIER

(1) Voir aussi P.H. Teitgen Les étapes de l'idée européenne. Etudes et Documents du Conseil d'Etat 1963 et J.B. Durozelle L'idée de l'Europe dans l'histoire (Préface de Jean Monnet) Denoël.

P.S. : Cet article a été écrit avant Maastricht.

Jean CAUCHON (1913 - 1991)

ancien sénateur-maire de Dreux

Jean Cauchon qui s'est éteint le 16 novembre dernier, à 78 ans, fut séna-teur d'Eure-et-Loir (Union Centriste) pendant dix-huit ans (1971-1989), maire de Dreux durant douze ans (1965-1977), conseiller général de Dreux pendant neuf ans (1973-1982.

Né le 21 novembre 1913 à Verneuil-sur-Avre (Eure) négociant, il reste fidèle toute sa vie à ses racines démocrates et chrétiennes, à son engagement militant de la première heure à la J.O.C. dont il fut président départemental en 1931, à l'âge de 18 ans.

Homme de conviction, l'ancien maire de Dreux s'opposa, en précurseur, à la moindre compromission avec le «Front national».

Questeur du Sénat pendant dix ans , cet organisateur hors pair assuma notamment la tâche de mettre sur pied et d'ordonnancer les fêtes et cérémonies qui marquèrent le Centenaire du Sénat, dans l'hémicycle spécialement aménagé. Il fit frapper à cette occasion, une médaille par la Monnaie et éditer un timbre-poste spécial, ainsi qu'un ouvrage et un film.

D'une bonhomie souriante, cet homme modeste et ouvert, de grande disponibilité, constamment à l'écoute des autres, fidèle à ses amis,avait, au soir de sa vie, relaté son itinéraire personnel et politique dans un ouvrage de souvenirs. Il avait sept enfants.

G.V.

APRES MAASTRICHT : QUELLE POLITIQUE ?

Nous publions, ci-dessous, le compte-rendu d'un colloque tenu à la Maison de l'Europe à Paris, le 17 décembre dernier, quelques jours seulement après le Conseil Européen de MAASTRICHT.

Il s'agit d'un résumé succinct qui a le mérite de souligner les points forts et les points faibles de cette importante réunion sur l'Europe vue par les principaux représentants de nos grandes formations politiques.

Notre ami Jacques MALLET exprimait nos positions.

A l'occasion de cette rencontre organisée par Philippe BERTRAND, Président du Mouvement Européen Ille-de-France et présidée par Michel JUNOT, directeur de la Maison de l'Europe de Paris, les auditeurs ont pu nourrir leurs pensées des réflexions œcuméniques de messieurs André CHANDERNAGOR, ancien ministre des Affaires Européennes, Jacques MALLET, ancien parlementaire européen, Michel JUNOT, Jean de LIPKOWSKI, rapporteur du Traité et Jean FRANÇOIS-PONCET, ancien ministre, sénateur et président du Mouvement Européen.

Maastricht, étape importante dans l'histoire de la construction européenne, marque un renouveau de la pensée et de l'action communautaire. Il était donc important, sur la base de la réunion du 17 décembre, de transformer cet épisode événementiel significatif en un réel creuset de réflexion et un code de bonne conduite à l'égard du militant européen. C'est en cela que le Mouvement Européen Ile-de-France joue un rôle important : relais d'opinion et guide pédagogique, il lui appartient -à son niveau- de faire passer le message à travers l'opinion publique attachée à la cause supra-nationale.

Il importe donc de retenir, sous forme d'une Charte en faveur de l'engagement européen, les principales leçons du Conseil Européen des 9 et 10 décembre 1991.

LES RESULTATS DU CONSEIL EUROPEEN

1) En guise de *diagnostic global* tout d'abord, on peut noter un sentiment plutôt favorable en France quant aux résultats du Conseil Européen. D'une façon générale, on peut considérer le Conseil comme un «succès» et une «avancée européenne dont on prend la pleine mesure si on la situe dans son environnement politique» (J. FRANÇOIS-PONCET). Opinion partagée par les autres orateurs («en tant que vieil européen craintif je pousse un «ouf de soulagement» annonce A. CHANDERNAGOR), même s'il faut distinguer les avancées en termes d'Union Economique et Monétaire et d'Union Politique.

2) *L'Union Economique et Monétaire* est incontestablement la réussite la plus notable, même si l'on espérait un peu plus. Il s'agit en tous cas d'une étape importante et surtout du «couronnement du Marché Unique» (J. MALLET) : la date butoir (au plus tard le 1er janvier 1999) accompagnée d'une procédure automatique constitue un engagement important en direction d'un processus irréversible et ceci d'autant plus qu'on se trouve «à cheval entre l'économique et le politique» (J. FRANÇOIS-PONCET).

3) *L'Union Politique* conduit en revanche à des avis beaucoup plus contrastés : «pour la première fois en quarante ans de militantisme européen, je suis saisi d'un trouble (...) car si à Maastricht on a approfondi, on n'a pas parlé de l'élargissement» confie M. JUNOT, rejoignant en cela l'analyse de Jean-Pierre COT qui - parlant du nouveau Traité - affirmait : «une chatte n'y retrouverait pas ses petits». A. CHANDERNAGOR ressent aussi des «inquiétudes» dans la mesure où l'on n'avance guère : «la crainte étant que l'événement aille plus vite que nous (Yougoslavie, ex-URSS), des actions communes sont nécessaires». On peut alors, à l'instar de J. MALLET, se demander si «ces accords importants sont à la hauteur de l'accélération de l'histoire». Rien n'est moins certain, car si «nous progressons au rythme d'un désordre institutionnel» (J. de LIPKOSKI), il s'agit de ne pas oublier les défis du monde extérieur (Europe centrale et de l'Est, Japon, Sud). Ceci d'autant plus que l'on peut dresser l'analyse suivante : «nous avions la Communauté du Traité de Rome aménagé par l'Acte Unique Européen, on se retrouve avec plusieurs Communautés parallèles : la CEE, l'Europe de la CSCE, l'Europe à douze mais aussi à onze (l'Europe sociale)» (J. FRANÇOIS-PONCET).

4) En cela, et comme conséquence, les discussions sur la *citoyenneté européenne* revêtent un aspect tout particulier, notamment en ce qui concerne la notion de préférence communautaire.

Le débat s'articule autour du fait de savoir si le «non-national» a le droit ou non de voter sur un territoire dont il n'est pas originaire. «Cela pose problème car la France est le seul pays où les municipalités élisent des sénateurs» avertit J. de LIPKOWSKI, non sans attirer l'attention sur le fait qu' «il serait détestable de confondre les genres par rapport à la citoyenneté européenne. Cela n'a rien à voir avec le problème des immigrés du Maghreb». Le débat se place aussi sur le terrain de la conception géographique du territoire. Ainsi, M. JUNOT se dit favorable au vote du citoyen européen aux élections européennes, mais «plus réservé pour les élections municipales, puisque ce n'est pas au nom du même principe que l'on peut accorder cela». A méditer cette réflexion de J. MALLET : «je ne suis pas de ceux qui sont choqués qu'on applique une préférence commu-nautaire : on fait une Communauté qui est une Communauté de destin», à laquelle A. CHANDERNAGOR fait écho : «il faut bien admettre que les européens sont partout chez eux en Europe».

5) on peut toutefois relever *des manques* dans les Traités : au niveau de «l'Europe sociale : qui va faire le douzième ?» (A. CHANDERNAGOR); de la défense : «on a entrouvert une porte fermée, on ne sait pas ce qui'il y a derrière «J. MALLET»; de la politi-

tique industrielle : «un grand manque» (J. de LIPKOWSKI); des institutions : «on a avancé au prix d'un brouillard institutionnel»

(J. FRANÇOIS PONCET).

L'APRES-MAASTRICHT

Maastricht a donné un nouvel élan à la construction européenne et ceci au moment où il le fallait. Cet événement n'est cependant pas une fin en soi et il lui faut permettre de rebondir.

1) Sur *le plan institutionnel*, l'après-Maastricht comprend une nouvelle réflexion : l'élargissement de la Communauté Européenne. «On ne peut élargir dans le schéma actuel» (J. FRANÇOIS-PONCET). J. de LIPKOWSKI propose alors la formule de l' «antichambre, de pré-adhésion et d'observer une très grande prudence».

2) Sur *le plan monétaire*, il s'agit d'être «vertueux, de faire converger nos économies» (J. de LIPKOWSKI) et de «maintenir nos efforts économiques» (J. MALLET).

3) En ce qui concerne *la ratification*, il faut noter que ce serait «un désastre si la France était responsable de l'échec» (J. MALLET). «Souvenons-nous de l'échec de la CED, proposée par la France, rejetée par elle: (...) qu'on ne laisse pas échapper cette chance que représente Maastricht, cette chance d'aller plus avant» (A. CHANDERNAGOR).

4) Pour ce faire et cela doit être le guide de notre action quotidienne, il importe de fournir de *gros efforts pédagogiques*.

• Maastricht est peut-être notre dernière chance : «il ne faut pas mélanger l'Europe et la politique intérieure; Maastricht est le succès de l'Europe, pour l'Europe» (J. MALLET). Il est nécessaire en effet de se dégager du climat politique actuel, là est notre responsabilité: «faire, les uns et les autres, que le jeu soit calmé, qu'on traite les vrais problèmes» (A. CHANDERNAGOR).

• Ce débat doit se tenir à tous les niveaux de la vie publique et notamment au Parlement: «je suis frappé de voir combien le Parlement français ne parle pas, ne comprend pas, sauf quelques spécialistes» (J. de LIPKOWSKI).

• Enfin - et surtout - ce débat doit toucher toute l'opinion publique, «afin de ramener le débat à sa juste vérité : il ne faut pas faire de l'Europe le bouc-émissaire de nos propres faiblesses.

(J. de LIPKOWSKI).

Pour mener à bien ce débat, c'est une démarche en deux temps qui doit nous guider.

En premier lieu, saluer et accepter Maastricht comme tel: un nouvel élan au Traité de Rome et à l'Acte Unique Européen, un Traité important et fondamental avec ses forces mais aussi ses faiblesses et ses absences.

En deuxième lieu, là est la tâche première d'un organisme tel que le Mouvement Européen, il s'agit d'expliquer et de diffuser l'idée européenne tout en dédramatisant le débat. Loin des îlots français de démagogies, sachons poser les vrais problèmes évoqués par Maastricht et réagir par rapport à un nouvel environnement qui sera notre cadre commun de demain. Plus que jamais l'ignorance est source de peurs et de rejet. Dès lors, si l'on n'y prend garde, le terrain communautaire laissé en friche laissera vite place à un nouveau champ de doctrines nationalistes qui, une fois apparues, seront par trop enracinées pour être combattues.

Assemblée Générale

Une lettre individuelle sera adressée aux adhérents de l'Amicale à jour de leur cotisation de 1991 ou de 1992, qui seuls pourront participer à l'Assemblée Générale.

Une réponse devra nous parvenir pour assurer la meilleure organisation de cette assemblée.

Pierre GARCETTE

PROMU OFFICIER
DE LA
LÉGION D'HONNEUR

Parmi les promotions de la Saint-Sylvestre, il en est une qui nous réjouit plus particulièrement : celle de notre ami Pierre Garcette, promu au grade d'officier de la Légion d'honneur au titre du ministère de la ville et de l'aménagement du territoire. Notre amicale lui adresse ses plus sincères félicitations.

Né en 1920 à Haubourdin, Pierre Garcette embrasse une carrière journalistique à la Libération en entrant à Nord Eclair, comme spécialiste de la politique intérieure. Il devient par la suite directeur du service social du travail de la région du Nord, poste qu'il occupera pendant plus d'un quart de siècle.

Dans le même temps, Pierre Garcette se consacre au journalisme économique en participant à plusieurs publications régionales telles que «Le nouveau journal», «La Croix-Dimanche du Nord» ou «La gazette économique» et anime une chronique quotidienne sur Fréquence Nord. Parallèlement, il est nommé en 1962 délégué régional du Centre chrétien des patrons et dirigeants d'entreprise) et sera l'un des proches collaborateurs de Maurice Hannart, président du Groupement régional des industries textiles, il sera aussi, de 1980 à 1982, comme personne qualifiée, membre du Conseil Economique et Social régional dont il sera rapporteur général.

Mais Pierre Garcette a mené sa carrière professionnelle tout en étant, aussi, un militant politique actif. Au sein du MRP tout d'abord. Conseiller municipal d'Haubourdin, il représente la fédération du Nord au comité national de ce mouvement et fait partie du comité de rédaction de son hebdomadaire régional, «L'Eveil du peuple». Après la disparition du MRP, il reste fidèle aux idéaux de la démocratie chrétienne et siège au comité directeur départemental du centre démocrate avant de s'inscrire au CDS, il participe également à la vie des clubs politiques : Alternative-Nord (81), France-Forum (84).

Aujourd'hui, Pierre Garcette est conseiller auprès du groupe centriste et correspondant de notre amicale pour le département du Nord.

QUELQUES REFLEXIONS SUR LA SECURITE DE L'EUROPE

Envisager ce que pourrait être la Sécurité de l'Europe au milieu de la formidable tempête politico-stratégique que connaît le monde aujourd'hui est une tâche délicate.

En effet, depuis plusieurs mois les événements se bousculent à la porte de l'histoire, dénonçant les certitudes d'hier sans pour cela aussitôt les remplacer par d'autres.

Car, la chute du mur de Berlin, l'implosion et la disparition de la RDA, la disparition du glacis soviétique, la dislocation du Pacte de Varsovie, l'émergence des nationalités dans l'ex Union Soviétique et sa désagrégation économique liée à l'effondrement idéologique du communisme, les accords de désarmement et l'allégement du dispositif militaire américain en Europe constituent autant de facteurs qui modifient chaque jour davantage le paysage d'ensemble de la Sécurité de notre Continent.

Or, même si la transformation du paysage politique et stratégique européen est l'effet d'une mutation brusque, les événements qui se sont produits à l'automne 1989 procèdent de choix faits par les Etats-Unis et les pays d'Europe Occidentale à l'époque de la guerre froide. Pour contenir l'expansion du communisme et conjurer la menace venant de l'Est, les Occidentaux avaient créée l'Alliance Atlantique en 1949 et constituée une capacité de défense adaptée à la menace formée de moyens classiques et nucléaires. Ces dispositions furent déterminantes pour exclure le recours à la force dans le règlement des différends entre l'Est et l'Ouest mais n'empêcha pas les crises comme celle de Berlin en 1948-49 et 1958-61, ni les interventions à l'intérieur même du camp socialiste que ce soit en RDA en 1953, en Hongrie en 1956, ou en Tchécoslovaquie en 1968.

La fameuse maxime de Raymond Aron «Guerre improbable, Paix impossible» s'en trouva vérifiée, puisque pendant toute la période le Continent Européen fut partagé en sphères d'influence impliquant une énorme concentration de moyens militaires et la poursuite d'une course aux armements sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Même si le mouvement de dévaluation des armes nucléaires et de réduction des forces conventionnelles occasionnant une baisse des dépenses militaires aura tendance à se poursuivre, il est peu probable qu'il en résultera une dénucléarisation totale de l'Europe et un désengagement complet des troupes américaines et soviétiques.

Mais le système de sécurité européenne n'en subira pas moins une transformation qualitative dans la mesure où les Superpuissances décideront d'adopter une position de dissuasion minimale ou «existentielle» suffisante pour protéger leur propre territoire plutôt qu'une stratégie contre-forces ayant la capacité de protéger leurs alliés.

Dans ce cas, ce nouvel équilibre mondial aurait pour corollaire un déséquilibre du système régional européen qui s'analyserait dès lors simplement en une supériorité géopolitique des principales républiques (Russie, Ukraine, Biélorussie, Kazakhstan) de l'ancienne Union Soviétique, qui détiennent toujours un vaste arsenal, sur une Europe Occidentale puissante économiquement mais faible politiquement, parce que n'ayant pas encore pu réaliser son union en ce domaine.

Entrée dans une phase de recomposition de son espace après avoir réduit sa fracture, l'Europe libérée de deux dominations antagonistes va devoir faire face à une imbrication de situations liées aux différentes données historiques, géographiques ou politiques qui constituent l'ensemble européen.

L'Europe dont l'histoire ne s'accommode pas de situations institutionnelles bien ordonnées, au dire de certains spécialistes, saura-t-elle pour assurer sa sécurité de façon complète régler le problème de la zone-tampon que constitue dorénavant l'Europe Centrale et Orientale en tenant compte de la variété des processus qui s'offre à elle : O.T.A.N., U.E.O., C.S.C.E, les Communautés Européennes, et favoriser les inte- ractions entre ces organismes à condition toutefois qu'ils adaptent leurs programmes à la nouvelle situation.

Car c'est au moment où l'emprise du Condominium américano-soviétique est moins forte qu'elle ne l'a jamais été par le fait de leur désengagement commun du Continent Européen qu'il s'avère possible pour ses habitants d'esquisser les contours d'une future entité européenne de défense mieux que ne pourraient le faire deux «fédérateurs extérieurs»

Cela est d'autant plus nécessaire si l'on veut éviter la renaissance d'un nationalisme virulent tel qu'on le constate tragiquement en Yougoslavie.

Hostile aux institutions européennes, ce nationalisme ne serait pas de nature à favoriser l'émergence d'une identité européenne en matière de sécurité, par le ferment de division qu'elle introduirait auprès de pays qui n'évalueraient pas de la même façon une menace n'ayant plus le caractère global de celle que représentait l'Union Soviétique, et qui leur donnerait l'impression qu'ils peuvent dorénavant réagir en fonction de leurs seuls intérêts nationaux.

Dans ce cas, le délitement des structures à l'Est s'étendrait à l'Ouest accréditant la thèse de ceux qui ont toujours pensé que la Construction Européenne n'était que le produit d'une réaction de peur vis à vis de l'Est et non pas le désir de créer un ensemble nouveau.

Pour combler ce vide de sécurité et permettre de régler les contentieux locaux pacifiquement, il apparaît nécessaire de définir quels pourraient être les éléments structurants de la nouvelle configuration stratégico-militaire de l'Europe.

Pour ce faire, il n'est pas possible de

faire abstraction des données historiques ou de questions diplomatiques sans lesquelles le sujet ne pourrait pas être traité dans sa complète dimension, conscience étant prise qu'est peut-être entrain de s'élaborer sous nos yeux le quatrième processus d'un ordre politique européen ayant une certaine vocation à durer après le Congrès de Vienne en 1815, le traité de Versailles en 1918, et le sommet de Yalta en 1945.

Tout d'abord, la construction d'une identité européenne en matière de sécurité se heurte au fait que les composantes de l'architecture actuelle sont multiples, qu'elles ne se recoupent pas et qu'elles sont mues chacune par une dynamique propre.

Il s'agit là du préalable diplomatique c'est-à-dire de la question de savoir dans quel cadre situer la réflexion sur la Sécurité Européenne (OTAN, UEO, CEE, CSCE) ce qui revient à s'interroger sur le nombre et la qualité des partenaires concernés.

Ensuite, il y a le préalable institutionnel selon lequel une union de défense européenne ne pourrait être que l'aboutissement du processus d'Union Politique de l'Europe. Dans ce cas ce n'est que lorsqu'existera un exécutif européen démocratiquement élu que les Etats membres pourront accepter des transferts de souveraineté dans un domaine aussi symbolique que celui de la défense. C e n'est que dans ce cadre et à ce point d'évolution que pourrait exister un commandement militaire européen et une doctrine de défense européenne.

Il y a enfin le préalable nucléaire, c'est-à-dire la question de savoir ce que pourrait être dans un cadre européen la place et le statut des forces nucléaires françaises et britanniques.

Cette façon de procéder qui consiste à se contenter d'accumuler les préalables à lever avant d'agir risque bien d'avoir un effet inhibant sur toute réflexion et volonté d'action en ce domaine si l'on ne se rendait pas compte qu'elle introduit une confusion entre le point d'aboutissement et le processus, tout pertinents que soient les trois préalables évoqués.

Jamais les Communautés Européennes n'auraient vu le jour si les Pères Fondateurs avaient suivi ce raisonnement.

Bien au contraire, l'Europe ne s'est pas faite dans une construction d'ensemble mais «par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait» selon les propres termes de Robert Schuman. Dès l'origine l'intégration européenne a été conçue comme une construction progressive débutant dans un domaine étroitement circonscrit mais destiné à étendre graduellement son champ d'action dans la perspective finale d'une union politique.

Le malheureux échec de la C.E.D. en août 1954 tint peut-être pour beaucoup au caractère prématuré d'un projet trop ambitieux pour aboutir dans un climat encore imprégné par les ravages de la guerre où le fait d'aborder des projets de coopération en matière de défense revêtait pour l'opinion publique une trop grande intensité émotionnelle pour que les promoteurs de cette idée puissent la faire avancer dans la plus parfaite sérénité.

Près de trente ans après l'échec du projet : bâtir une défense européenne dans le cadre d'un espace commun de sécurité en Europe n'est toujours pas facile à réaliser si l'on prend en compte les différences et divergences qu'il s'agit de surmonter en plus des préalables précédemment évoqués, que ce soient des questions aussi diverses que:

- l'organisation et la structure des industries d'armement,

- les statuts des personnels militaires et l'appel ou non à la conscription.

- l'héritage historique de chaque nation, les traditions militaires, la mentalité et le comportement des populations vis à vis de la notion de défense.

- les intérêts et ambitions de chacun hors d'Europe et dans le Monde. On s'aperçoit bien que le parcours d'obstacles est long et incertain car les notions énumérées touchent pour la plupart aux fondements des nations européennes.

Jusqu'ici l'idée de défense était étroitement liée à celle de la nation constituée de citoyens conscients de leur appartenance à une identité commune, le succès de l'entreprise repose donc sur l'extension de ces notions à un ensemble de nations se réclamant des valeurs de base de notre société démocratique : liberté, tolérance, respect des droits de l'homme. L'instabilité actuelle de l'Europe, la diversité des intérêts en jeu ne permettent pas de dessiner aujourd'hui le modèle parfait de défense européenne, mais à force de vouloir construire la Défense comme un «jardin à la française» s'offrant au premier coup d'œil en lignes bien ordonnées, on risque fort de ne jamais y voir pousser le premier massif.

En fait, elle ne peut être que le fruit d'une démarche longue, pragmatique et prudente appuyée par une volonté politique qui en constituerait le moteur et le fondement permettant ainsi de transformer un environnement instable et incertain en un espace d'équilibre et d'harmonie.

Jean-Yves ROUXEL

André PAILLIEUX (1899-1991)

député MRP à la Constituante (1945-1946)

André Paillieux, décédé en décembre dernier à 92 ans fut nommé délégué à l'Assemblée consultative provisoire (1944-1945) qui siégeait au Palais du Luxembourg, avant d'être élu député MRP de la Seine (1945-1946), dès la première Constituante.

Il reprit alors sa carrière de syndicalistes, à la tête de la CFTC, avant la session, au temps des Gaston Tessier, Maurice Bouladoux, Jean Brodier et autres. Il fut vice-président de la CFTC (1947-1957).

Inspecteur divisionnaire de la SNCF, il fut secrétaire général de la Fédération CFTC des cheminots. A ce titre, il fut nommé conseiller économique inscrit du groupe des travailleurs où il représenta les salariés CFTC. Il siégea aussi comme administrateur de la Société des transports et entrepôts frigorifiques.

Né le 13 août 1899 à Granville (Manche) André Paillieux fut élu maire de Benerville-sur-Mer (1959-1965). Ce courageux soldat de l'ombre était titulaire de la Médaille de la Résistance et officier de la Légion d'honneur.

G.V.

«MEMOIRES D'UN EUROPEEN» de Pierre Pflimlin (Ed. Fayard)

Riche d'une expérience politique exceptionnelle, après avoir quitté la vie publique en 1989 et mené de front une triple et magistrale carrière entrecroisée - alsacienne, nationale, européenne -, Pierre Pflimlin livre, à 85 ans, ses «Mémoires d'un Européen» en 391 pages denses, sereines, dignes, sans emphase.

Son témoignage prestigieux nous permet de parcourir ce demi-siècle d'histoire, à travers le regard d'un acteur de premier plan, l'éclairage personnel d'un homme d'Etat, volontaire, voire obstiné, doué d'une culture classique étendue, d'une grande noblesse de caractère et de courage civique, orateur hors pair, militant européen de la première heure, avec un dynamisme resté intact de «jeune homme».

Ex-président du Conseil, ex-président du Parlement européen, ex-maire de Strasbourg, ex-président national du M.R.P. (1956-1959), Pierre Pflimlin restera l'homme - charnière entre deux Républiques, avec le passage de la IV° à la V° dans la légalité vaille que vaille. Un grand nom de l'histoire politique d'après-guerre.

Le lecteur se précipite d'abord sur les pages consacrées à mai 1958, sur le rôle pathétique que Pierre Pflimlin assuma en ces journées historiques, sur ses rapports avec le gaullisme qui furent à la fois complexes, tourmentés, contradictoires, ambigus, sur ses relations avec le Général de Gaulle; «le seul grand homme que j'ai rencontré» (p. 247). Pudique, l'auteur observait jusqu'ici - et durant plus de trois décennies - un mutisme quasi total sur ce point d'histoire, de même que son illustre interlocuteur de Colombey se bornera dans ses «Mémoires» à cette simple confidence : « Je trouve Pierre Pflimlin calme et digne ».

Levant un coin du voile, se résignant enfin à vaincre sa discrétion naturelle et le devoir de réserve qu'il s'imposait, l'éphémère Président du Conseil brosse sans amertume, pour la première fois, 34 ans après les «événements», un récit assez détaillé de ces péripéties dramatiques, de ses contacts - controversés -, sur la fin d'une République et l'accouchement dans la douleur de la V°, dans les soubresauts de l'Algérie. Récit fondé sur ses notes prises à l'époque et sur sa mémoire «qui n'est pas infaillible», dit-il.

Battant le triste record des portefeuilles attribué à tort à François Mitterrand, Pierre Pflimlin a été quinze fois ministre sous la IV° République. Jeune sous-secrétaire d'Etat à la Population en février 1946, rue de Tilsit, auprès du ministre de la Santé, Robert Prigent, avant d'aller au Rond-Point des Champs-Elysées, comme sous-secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, François de Menthon, il fut un pilier ministériel de la IV° République, dans les cabinets Schuman, Queuille, Edgar Faure, Pinay, Bidault (jusqu'au 1 décembre 1949 : il démissionnera du Cabinet Bidault, certains engagements pris sur le prix de la betterave n'ayant pas été tenus (autres temps, autres mœurs).

Dernière carte du président René Coty qui l'appelle pour la troisième fois. P.F. est chargé, au pire moment, de former le nouveau gouvernement, après la chute du cabinet Félix Gaillard consécutive au bombardement, de Sakiet-Sidi-Youssef (Tunisie). Une véritable mission-suicide. La France, malade de l'Algérie, est en pleine crise de régime.

Le 13 mai 1958, à l'heure où P.F. monte à la tribune du Palais Bourbon pour solliciter «l'investiture» et présente sa «déclaration», sa rébellion des chefs militaires (généraux Massu, Salan) à l'instigation d'un «Comité de salut public» soutenu par l'activisme d'un quarteron gaulliste.

P.F. fonde son programme sur la nécessité d'une profonde réforme de l'Etat et d'une révision de la Constitution, reprenant le projet de Robert Lecourt de «motion de censure constructive». Il dénonce «l'insurrection contre la loi républicaine». Il est investi par 247 voix contre 129, les communistes s'abstenant. Mais il reste seul devant sa conscience.

Dans la nuit du 26 au 27 mai, devant l'aggravation de la situation, il accepte une entrevue secrète, à minuit, avec l'ancien chef de la France libre, chez le conservateur du domaine de Saint-Cloud. Les deux hommes se s'étaient jamais vus. Le tête-à-tête nocturne dure 1 h 3/4. Aucun accord n'est intervenu à 2 h du matin.Ce qui n'empêche pas le général de Gaulle de lâcher à 11 heures, son fameux communiqué : «J'ai entamé le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain...»

Le 28 mai, la vacance du pouvoir est ouverte : la démission de P.F. est offerte au Président Coty qui l'accepte trois jours plus tard, pour éviter à la France le déchirement de la guerre civile. «Tout au long de la quinzaine, raconte P.F., j'ai dû modérer mes ministres qui poussaient à des activités spectaculaires». Il empêche le 25 mai le débarquement à Bastia de 600 CRS envoyés par Jules Moch sur le «De Grasse».

Le 1er Juin, l'ermite de Colombey lui succède à l'hôtel Matignon. «Le vote» sur la confiance , sur le programme et sur la politique de M. Charles de Gaulle, président du Conseil des ministres» lui accorde 329 voix pour, 224 contre. Le général de Gaulle est ainsi devenu le dernier président du Conseil de la IVème République. Le même jour, le C Conseil des ministres adopte le projet de «pouvoirs spéciaux» (par ordonnance).

La IVème balayée, de Gaulle appelle aussitôt P.F., à l'hôtel La Pérouse, pour lui offrir d'entrer dans son gouvernement, au côté de Guy Mollet, comme ministre d'Etat sans portefeuille.

Installé place de Fontenoy, au ministère de la Marine marchande (9ème étage), obsédé par la réforme de l'Etat pour mettre fin à l'instabilité ministérielle dont il a trop souffert et pour conférer au gouvernement plus d'autorité et de stabilité, P.F. participe activement à l'élaboration de la nouvelle Constitution dont il sera en quelque sorte l'un des «pères fondateurs», bien qu'hostile à l'élection

présidentielle au suffrage universel.

Il revendique avec fierté la paternité du fameux article «49-3» qui permet au gouvernement de faire adopter un texte sans vote sauf si une motion de censure est déposée. Aujourd'hui, cette disposition - couperet, de plus en plus impopulaire, heurte notre sens du parlementarisme, par son usage immodéré. «Je n'éprouve aucun regret, dit P.F. Cet article a permis d'éviter quelques crises ministérielles». En fait, cette disposition figurait déjà dans la proposition de loi M.R.P., déposée le 17 janvier 1957 et s'inspire du projet de révision élaboré par Robert Lecourt, ministre de la justice du gouvernement Gaillard.

C'est P.F. aussi qui se battit pour faire insérer dans la Constitution, l'article 20 («Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation...»). Cet article-clé établit - du moins formellement - le caractère parlementaire du nouveau régime et rend possible - l'expérience de la coexistence (1986-1988) l'a confirmé - la coexistence entre un Président de la République et un Gouvernement d'orientations politiques différentes. P.F. vota «non» au référendum du 28 octobre 1962 et la motion de censure du 4 octobre 1962.

Revenu brièvement au gouvernement en avril 1962 dans le premier cabinet Pompidou, comme ministre chargé de la coopération (rue Monsieur), il en démissionne avec éclat, un mois plus tard, avec ses quatre collègues MRP, Paul Bacon (Trav ail), Robert Buron (Travaux publics), Joseph Fontanet (Santé), Maurice Schumann (Aménagement du territoire), pour rester fidèle à ses idées, ne supportant plus les sarcasmes, au lendemain de la célèbre conférence de presse dite du «volapûck-esperanto» au cours de laquelle le général brocarda les inconditionnels de «l'intégration» et de l'Europe Communautaire intégrée.. A l'ambiguité, il préféra une semi-retraite politique.

En 1967, il renonce à se représenter aux «législatives» alors qu'il était député du Bas-Rhin depuis le 21 octobre 1945, élu à la première constituante, sur une liste du MRP.

Retiré sur ses terres alsaciennes, P.F. se consacre désormais essentiellement à ses deux passions :Strasbourg et l'Europe.

Grand gestionnaire de sa ville-métropole pendant un quart de siècle de règne (1959-1983), il se battit bec et ongles pour retenir à Strasbourg le Siège du Parlement Européen où il fut appelé, à la présidence, enthousiaste à 77 ans, la dernière année de la jeunesse, selon Tintin un de ses héros favoris. Il fit de sa ville le symbole de la réconciliation de deux pays ennemis et de l'unité européenne.

En mars 1983, il choisit de ne plus solliciter le renouvellement de son mandat municipal pour faire «place aux jeunes» et passer le flambeau à Marcel Rudloff. Cet octogénaire des Marches de l'Est reste néanmoins la plus haute figure alsacienne de l'après-guerre, pur produit de la démocratie chrétienne française au sein du M.R.P. et du C.D.S., disciple inlassable de son ami lorrain Robert Schuman.

Georges VERPRAET

.....

correspondants locaux de l'amicale

Nous avons publié, dans le bulletin N° 50 de septembre-octobre 1991, la liste des correspondants de l'Amicale telle qu'elle s'établissait à cette date.

Il convient aujourd'hui, d'y apporter deux modifications :

1°) Par suite du décès de notre ami Marcel COUVREUR, qui avait accepté de se charger du département de l'Orne, nous n'avons plus de correspondant dans ce département.

2°) Notre ami Antoine BUISSON, de Vif, a envoyé une lettre au Président Robert Prigent, lui faisant savoir que s'étant déchargé de la plupart des nombreuses activités qui étaient les siennes, il avait décidé d'accepter la responsabilité de correspondant local de l'Amicale du M.R.P. pour le département de l'Isère, dont il est ancien Président du Conseil Général. Nous le félicitons de cette décision et nous l'en remercions.

Nous remercions, par la même occasion, tous nos amis qui, dans vingt-et-un départements, travaillent pour l'extension de l'Amicale et la mise à jour de son fichier. Et nous adressons un nouvel appel à ceux qui, résidant dans les départements non encore pourvus d'un correspondant, disposeraient d'un peu de temps pour assurer ce travail de liaison, espérant qu'ils nous feront part, sans tarder, de leur acceptation.

LES REFLEXIONS DE Robert BICHET

A dix ans d'intervalle, Robert BICHET, qui avait écrit une brillante et très documentée Histoire du MRP, livre aujourd'hui les «Propos d'un vieil homme». Ce terme est impropre car notre ami, qui va gaillardement sur ses 89 ans, garde une clarté d'esprit et un jugement dignes d'un jeune homme regardant vivre ses contemporains.

Il aborde tous les sujets et sur chacun il déroule sur 180 pages une série de maximes marquées au coin du bon sens et de la meilleure actualité. On reconnaît à la lecture de ses propos, l'homme équilibré et plein de sagesse qui a tenu, lors de la fondation, au MRP, un rôle prépondérant dans l'organisation du Mouvement et, ensuite, l'homme politique, fidèle ami de Georges BIDAULT, qui assura à l'Assemblée et dans son département de Seine et Oise, une présence active.

Voici quelques-unes de ses maximes :

- On peut dire que le marxisme est un tissu d'erreurs puisque partout ses prédictions ont été démenties par les faits.

- Dans l'existence d'un homme il faut un grand idéal qui puisse lui occuper l'esprit et lui donner chaque jour une bonne raison de vivre.

Les gens qui veulent fortement une chose sont presque toujours servis par le hasard.

- La véritable réussite, celle qui compte, ce n'est pas dans la vie professionnelle ou la vie publique qu'on lui connaît mais dans la vie privée. Une vie familiale réussie est en effet ce qui compte le plus.

- L'amour du terroir va de pair avec l'esprit de famille, ils sont à la base de tous les grands sentiments humains.

- L'inégalité de fortune n'est pas le mal véritable, c'est la dépendance qui l'est. L'égalité, la vraie, c'est d'être libre.

- La justice sociale est étroitement liée à l'efficacité économique.

Nous laissons au lecteur la joie de découvrir parmi l'ensemble de ces axiomes fort bien venus l'esprit qui a guidé Robert BICHET dans sa recherche. Son expérience politique, l'observation de ses contemporains, lui ont permis de résumer en des formules toujours vraies une philosophie qui fut, en fait celle de son existence.

Nous recommandons la lecture de son ouvrage diffusé par :

«La pensée universelle»
115 Bd Richard Lenoir
75540 Paris Cedex 11
au prix de 89 F 70

EN MEMOIRE DE Jean FONTENEAU

Le 6 janvier dernier avaient lieu à Clamart les obsèques de notre ami Jean FONTENEAU décédé après la cruelle épreuve de six années de paralysie à la suite d'une hémorragie cérébrale qui l'avait frappé en plaine activité alors qu'il était maire de sa commune depuis 23 ans, député à l'Assemblée Nationale et membre du bureau du Conseil Général, réduit à l'état grabataire mais ayant conservé sa pleine conscience, cette situation fut pour lui un long supplice moral encore marqué par le décès après une brève période de maladie de sa femme Elisabeth.

Né à St Nazaire en 1917 dans une famille ouvrière, il entrait dans la vie de travail à quinze ans aux chantiers de St Nazaire puis de Penhouet où il militait pour la J.O.C. avec tout ce que cela présentait de caractère et de courage face aux railleries, voire même aux injures des compagnons de travail plus âgés. Il deviendra d'ailleurs rapidement secrétaire fédéral jusqu'au moment de son service militaire dans la Marine. Ayant participé à l'équipage du Cuirassé Jean Bart fuyant son chantier de construction sous les bombes, il se trouve en Afrique du Nord et se voit confier la responsabilité de la J.O.C. pour l'ensemble du Maghreb. Tache assurée avec efficacité, surtout une fois les communications coupées avec la métropole quand les allemands envahissaient la zone dite «libre». Il rentre en France dès le débarquement de l'armée de de Lattre et participe à la création du M.R.P. ou durant quinze années il jouera un rôle important comme secrétaire général-adjoint. Il sera appelé à des postes électifs de plus en plus élevés, assumés avec efficience et sans gloriole, dans un esprit de service des autres dans le respect de la personne même des plus humbles. Ses amis ont conservé le souvenir des témoignages unanimes de gratitude de tous les organismes locaux qui lui furent apporté par une assemblée chaleureuse lors du 20ème anniversaire de son élection magistrale.

A ce croyant sincère et fervent, qui nous à quitté pour une vie nouvelle, nous souhaitons le repos éternel auquel il avait foi, et à ses enfants et petits enfants nos fraternelles condoléances.

R. PRIGENT

Recherche auprès des lecteurs du bulletin de l'Amicale habitant la Somme, des informations qui pourraient être en leur possession où dont ils auraient eu connaissance sur les militants (leur origine politique : démocrates populaires, J.-R. où autre... leur implantation) qui ont fondé le M.R.P. dans ce département.
Ecrire à :

Jean CHAPPET-ALARD
21, Rue Alfred Thillard
76620 LE HAVRE

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE L'AMICALE DU M.R.P. 31 janvier 1992

Le Comité Directeur s'est réuni, le vendredi 31 janvier, au siège de l'Amicale, sous la présidence de Robert Prigent.

Assistaient à la réunion : Suzanne BOULAY, Bertrand CHAUTARD, Jean COVILLE, Christiane HENRY, Gabrielle JOLY, Antoine LAWRENCE, René LIGER, André-François MERCIER, André MONTEIL, Pierre NICOLET, Jacques POIREL.

S'étaient excusés : Marcel BOURRINET, Patrice-Henry DESAUBLIAUX, Marie-Claude DUVEAU, René MILTGEN, Louise PONTREMOLI, Maurice PREVOTEAU.

Robert Prigent invite les amis présents à donner leur avis sur les modalités d'organisation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de l'Amicale.

En ce qui concerne la date à retenir pour cette Assemblée, nous sommes obligés de tenir compte, d'une part des élections régionales et cantonales qui doivent avoir lieu en mars ainsi que de la période des vacances scolaires qui, pour les trois zones, s'étend du 11 Avril au 11 Mai.

Le Comité propose donc de retenir une date située pendant le mois de Mai. Il est précisé, en outre, que le jour le plus favorable semble être un mardi ou un mercredi, compte tenu des obligations parlementaires pour nos amis députés ou sénateurs, ainsi que des facilités de circulation en chemin de fer pour les adhérents qui résident en province. La date définitive sera arrêtée après consultation de notre ami le Président Poher afin de tenir compte de ses possibilités.

Le Président fait savoir ensuite au Comité que, dans sa dernière réunion, le bureau de l'Amicale a examiné la situation provenant du fait qu'un bon nombre de membres actuels du Comité Directeur ne peuvent plus assister aux réunions, pour des raisons diverses tenant à leur âge ou à leur état de santé. Il a, dès lors, décidé de proposer qu'à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale il soit procédé au renouvellement complet de ce Comité.

Cette proposition étant approuvée, il est demandé au Président d'adresser aux amis faisant actuellement partie du Comité une lettre les informant de cette décision et les priant de faire savoir s'ils demandent le renouvellement de leur mandat pour les six années à venir. En même temps, il sera lancé un appel à candidatures parmi tous les membres de l'Amicale à jour de leurs cotisations.

Conformément aux statuts, le nouveau Comité, constitué lors de l'Assemblée Générale, sera élu pour six ans et renouvelable par tiers tous les deux ans.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale comportera, comme de coutume, un rapport moral et un rapport financier, ainsi que des questions diverses. Il serait notamment souhaitable que des correspondants locaux présents à la réunion fassent une communication relative à la situation de l'Amicale dans leur département.

Sur la demande du Président, le Comité prend connaissance de quelques informations statistiques concernant l'extension de l'Amicale sur le plan national. Les chiffres sont les suivants :

PARIS : Adhérents : 188
Abonnés : 23
Bénéficiaires d'un service gratuit du journal : 642

PROVINCE : Adhérents : 487
Abonnés : 46
Recevant gratuitement le journal : 809

Jean Cayeux souhaite avoir des précisions au sujet de la publication, par la Fondation Nationale des Sciences Politiques, des rapports présentés au colloque sur «Le M.R.P. et la construction européenne» qui a eu lieu en janvier 1990. Robert Prigent fait part au Comité des démarches qu'il a déjà faites à ce sujet et sui sont restées infructueuses. Il déclare son intention de prendre contact avec le professeur René Rémond afin de savoir où en est actuellement cette affaire et dans quel délai pourront intervenir des souscriptions.

André Monteil signale que le C.D.S. a décidé de créer une Fondation Robert Schuman et il émet le vœu que l'Amicale du M.R.P. dans son entier adhère à cet organisme.

André-François Marcier donne connaissance au Comité de la lettre qu'il se propose d'adresser à M. Noël Copin, rédacteur en chef du journal «La Croix» pour protester vigoureusement contre un article paru récemment dans ce journal dans lequel on relève une série de critiques tout à fait injustes à l'égard du C.D.S.A l'unanimité, le Comité approuve les termes de cette lettre et demande à Robert Prigent de joindre sa signature à celle d'André-François Mercier au bas de la dite lettre. Ce qui sera fait.

Gabrielle JOLY

LE M.R.P. VOUS PARLE - Directeur de la Publication : Robert PRIGENT - Commission paritaire de presse N° AS 65-465
IMPRIMERIE COULON PARIS 42 36 08 15